
QUE FAIT LA COMMISSION DIOCESAINE D'ART SACRÉ ?

La Commission diocésaine d'Art sacré est un service associé à chaque diocèse. Elle a autorité pour intervenir dans tout aménagement, modification, transformation ou encore ornementation d'un lieu affecté au culte catholique et doit être consultés pour tous travaux d'aménagement ou modification intérieure.

Missions

Conservation et conseil

- ✓ Conseiller les maires, les curés, les EAP (Equipe d'Animation Paroissiale) sur le statut et l'entretien du patrimoine religieux.
- ✓ Etre présente à tout projet de construction ou de travaux.
- ✓ Inventorier et conserver objets et vêtements liturgiques (dépôt d'Art sacré).
- ✓ Veiller à l'aménagement liturgique des églises selon les normes édictées par l'Eglise de France;
- ✓ Etre en relation avec les propriétaires des églises d'avant 1905 (les maires) et les administrations civiles concernées lorsqu'il s'agit d'édifices ou d'objets classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire.
- ✓ Donner son avis sur les utilisations culturelles des églises.

Art et foi

- ✓ Promouvoir la création artistique (restauration d'œuvres, rencontres, commandes)
- ✓ Favoriser la formation dans le domaine de l'art sacré
- ✓ Valoriser le patrimoine religieux par différentes manifestations, expositions, conférences, animations culturelles etc ...

Contact

Président de la CDAS : Mgr Jean Paul JAEGER, évêque d'Arras
Responsable de la Commission d'art sacré : P. Joseph VARLET
Responsable du Service d'art sacré : Mme Monique DURBISE

Commission d'art sacré

103 rue d'Amiens

BP 1016

62008 Arras cedex

Conservation: 03 21 21 40 92 /artsacre@arras.catholique.fr

Art et foi: 03 21 21 40 08 / marie.lehy@arras.catholique.fr ou
aude.gombaudo@arras.catholique.fr



Sites ressources :

- ✓ <http://arras.catholique.fr/artsacre>
- ✓ <http://www.liturgiecatholique.fr/Les-commissions-diocesaines-d-art.html>

